

# Projet éducatif

## Service de garde

### École l'Étincelle de Sainte-Marguerite



359, rue Saint-Jacques  
Sainte-Marguerite (Québec) G0S 2X0  
Téléphone : 418 386-5541  
☎ Secrétariat – poste 7148  
☎ Service de garde – poste 15350  
☎ Télécopieur : 418 935-3084

✉ Courriel école : [etincelle@csbe.qc.ca](mailto:etincelle@csbe.qc.ca)  
✉ Courriel service de garde : [sg.etincelle@csbe.qc.ca](mailto:sg.etincelle@csbe.qc.ca)

# Table des matières

Mot de bienvenue, définition et réglementation .....	3
Le service de garde de l'école l'Étincelle .....	4
Nos locaux .....	4
Besoin particuliers de notre clientèle .....	5
Le service de garde, qui sommes-nous ? .....	6
Horaire-type d'une journée au service de garde .....	7
Notre équipe du service de garde .....	9
Notre mission, nos valeurs .....	9
Être en lien avec le projet éducatif de l'école, à notre façon.....	11
Le développement global de l'enfant .....	11
Les types d'activités.....	12
Les types de regroupement dans le jeu .....	14
Rôles et responsabilités.....	14
Mot de la fin .....	20

Bonjour à vous chers lecteurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre programme éducatif. Les prochaines pages que vous lirez sont basées sur la loi de l'instruction publique. Nous vous décrivons la couleur de notre service de garde et ce que vos enfants vivront quotidiennement. Ces pages ont été approuvées par la direction et le conseil d'établissement de l'école.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !



## Définition d'un service de garde en milieu scolaire

### Règlement sur les services de garde en milieu scolaire

#### *Extraits de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 454.1), CHAPITRE I*

- ❖ Les services de garde en milieu scolaire assurent la garde des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire d'une commission scolaire, en dehors des périodes où des services éducatifs leur sont dispensés. D.1316-98,a. 1.
- ❖ Les services de garde en milieu scolaire poursuivent les objectifs suivants:
  - a) Veiller au bien-être général des élèves et poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves par l'élaboration d'activités tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins, en complémentarité aux services éducatifs de l'école;
  - b) Assurer un soutien aux familles des élèves, notamment en offrant à ceux qui le désirent un lieu adéquat et, dans la mesure du possible, le soutien nécessaire pour leur permettre de réaliser leurs travaux scolaires après la classe;
  - c) Assurer la santé et la sécurité des élèves, dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité approuvées par le conseil d'établissement de l'école, conformément à l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

## Objectifs du service de garde en milieu scolaire

Le service de garde en milieu scolaire poursuit les objectifs suivants :

- ❖ Assurer la sécurité et le bien-être général des élèves ;
- ❖ Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école ;
- ❖ Mettre en place des activités et des projets récréatifs qui aident au développement global des élèves ;
- ❖ Encourager le développement d'habiletés sociales, telles que le partage et la coopération ;
- ❖ Soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires après la classe en leur offrant un temps et un lieu de réalisation appropriés et en leur donnant accès au matériel nécessaire.

Le service de garde constitue un milieu de vie complémentaire pour l'élève. Par la constance de la relation développée – souvent pendant de nombreuses années – il s'établit des liens privilégiés entre l'équipe du service de garde, l'élève et ses parents.

Source : [http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/formation\\_jeunes/13-1007.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/13-1007.pdf)

## Le service de garde de l'École l'Étincelle

Il a ouvert ses portes en août 2010. Le matin, une éducatrice est présente, le midi nous respectons le ratio d'une éducatrice pour vingt enfants et le soir une à deux éducatrices dépendamment du nombre d'enfants présents et inscrits au service de garde. Le nombre d'élèves réguliers qui fréquentent le service de garde est plutôt stable depuis l'ouverture de ce dernier. La majorité des élèves dînent à l'école et c'est l'équipe du service de garde qui veille sur eux. Nous accueillons les élèves de maternelle à sixième année.

## Nos locaux...

**Notre local** est situé au sous-sol de l'école. Il comprend des aires de jeux, le bureau de la technicienne du service de garde. Nous utilisons aussi le local le midi, car c'est l'endroit où dînent les élèves de maternelles. C'est aussi le local pour les amis de Passe-Partout qui sont présents à l'école une demi-journée par semaine.

**La cafétéria** est le lieu de dîner pour les élèves de première à sixième année. Les enfants du service de garde y jouent aussi le matin et le soir. Lorsque nous cuisinons, nous utilisons les fours qui se

trouvent dans la cafétéria. \* À l'Étincelle les repas des enfants sont réchauffés au four, donc ceux-ci doivent avoir des plats en verre.\*

**Le gymnase** est à notre disposition presque chaque soir de la semaine. Nous y allons très souvent. Nous avons accès à tout le matériel d'éducation physique. Les enfants adorent aller au gymnase. Cela leur permet de bouger et faire des jeux de groupe.

**Le local d'informatique** nous y allons avec tous les enfants du service de garde le vendredi soir. Les enfants utilisent les ordinateurs pour jouer à des jeux, pratiquer leur écriture, faire des dessins à l'aide de logiciel.

**La bibliothèque** nous sert de local pour faire des bricolages sur l'heure du dîner ou des jeux calmes lors des jours de pluie.

**La cour d'école** offre plusieurs possibilités de jeux. Nous y passons beaucoup de temps avec les enfants.

**Le terrain de soccer** est utilisé tout au long de l'année. Nous y faisons plusieurs activités en plus du soccer. L'hiver, la pente pour nous rendre au terrain, sert de glissade pour les chambres à air et les crazy carpet.

Ces nombreux locaux nous permettent de réaliser plusieurs activités afin de répondre aux besoins de nos élèves.

## **Besoins particuliers de la clientèle**

Le service de garde est ouvert durant les 180 jours d'école de 7 h 00 à 18 h 00, ainsi qu'aux journées pédagogiques prévues par le MELS, si nous avons le nombre requis d'inscriptions, soit dix-sept enfants afin d'assurer l'autofinancement du service.

Lorsque les cours sont suspendus pour cause de tempête le service de garde est ouvert, lorsqu'il y a fermeture d'établissement le service de garde est fermé.

Pour ce qui est de la semaine de relâche, le service de garde est fermé.

Les enfants du programme Passe-Partout peuvent fréquenter le service de garde, à la demande des parents, le matin avant la Passe-Partout si celui-ci est en avant-midi et le soir si la Passe-Partout est en après-midi.



**Tout enfant inscrit à l'école l'Étincelle est le bienvenue au service de garde.**



**Nous offrons un service en essayant de répondre aux besoins des enfants et des parents utilisateurs.**

## **Le service de garde, qui sommes-nous ?**

C'est un milieu de vie où :

- ❖ Nous avons à cœur le bien-être des enfants qui fréquentent notre milieu ;
- ❖ Nous accueillons les enfants et les parents avec le sourire et bonne humeur ;
- ❖ La collaboration et les échanges entre les éducatrices et les parents est essentielle au développement de l'enfant. Toujours dans le respect et l'écoute ;
- ❖ L'enfant est impliqué dans les décisions quant aux activités prévues, ou qu'il souhaiterait réaliser sur le moment (bricolage spécial) ;
- ❖ Le bien-être de l'enfant est ce qui est important pour nous, autant son bien-être physique, moral, affectif. Nous y attachons une grande importance.

Au service de garde de l'Étincelle nous privilégions la collaboration avec les experts qui connaissent le mieux votre enfant, soit vous les parents.

Nous vous tenons informé verbalement et ce, au quotidien des bons coups de votre enfant, de sa réalité au service de garde, et lorsque des actions doivent être posées afin travailler sur un comportement nous vous en avisons et vous tenons au courant de l'évolution de notre démarche. Lorsqu'il y a une problématique l'enfant peut recevoir une feuille jaune, qui signifie un manquement mineur ou une feuille rouge qui signifie un manquement majeur. Nous utilisons le même système que l'école.

## Horaire-type d'une journée au service de garde



Voici donc à quoi ressemble une journée au service de garde de l'École l'Étincelle.

MATIN		
De 7 h 00 à l'entrée en classe	Le matin, de 7 h 00 à 7 h 45, les enfants sont en jeux libres afin de leur permettre d'arriver et de commencer leur journée de façon calme et à <b>leur rythme</b> . Vers 7 h 45, (lors des jours de pluie ou en période hivernale) nous allons au gymnase faire un jeu qui bouge afin de leur permettre de se défouler, de bouger et d'être fin prêt à commencer leur journée en classe. Lorsque le beau temps revient, nous privilégions l'extérieur, la cour d'école.	
MIDI		
	Maternelle à troisième année	Quatrième à sixième année
De 11 h 16 à 11 h 50	Les élèves de maternelles dînent dans le local du service de garde, tandis que les élèves de première à troisième année dînent dans la cafétéria	Les élèves de quatrième à sixième année sont à l'extérieur en jeux libres. Ils organisent les jeux qui leur plaisent afin de leur permettre de développer leur autonomie et d'avoir plus de liberté dans leur choix d'activités.
De 11 h 50 à 12 h 26	Les enfants sortent à l'extérieur. Ils peuvent aussi choisir le jeu de leur choix. Ce qui favorise leur autonomie et l'expression de leurs préférences.  Trois éducatrices : -Maternelles (1 éducatrice) -1re, 2e et 3e années, garçons et filles (2 éducatrices)	Les enfants dînent dans la cafétéria, lorsqu'ils ont fini de dîner ils peuvent ressortir à l'extérieur.  Nous sommes deux éducatrices pour le groupe.

Nous dînons en deux services, afin d'offrir aux enfants un moment plus calme pour manger en diminuant le nombre d'enfants dans le même local. Lors des jours de pluies ou de grand froid les enfants sont répartis au gymnase, à l'informatique ou dans le local du service de garde au moment où ils auraient été à l'extérieur.

<b>SOIR</b>	
De la fin des classes à 15 h 50	Prise de présence à l'extérieur afin de s'assurer que les enfants qui doivent être présents au service de garde le sont bien. (Sécurité)  Collation à l'intérieur.
De 15 h 50 à 16 h 30	Les enfants participent à l'activité préparée par l'éducatrice. Jeux au gymnase, improvisation, bricolage, informatique, jeux libres, histoire collective, jeux de table, course, jeux de coopération, etc.

Les enfants sont amenés à jouer en grand groupe, en petit groupe, deux par deux et en individuel, dépendamment des activités planifiées. La durée des activités peut varier, selon les besoins des enfants (fatigue, besoin de bouger, d'être plus calme) Nous pouvons modifier la planification afin de répondre aux besoins immédiats des enfants. (Bricolage pour un jeu au gymnase si les enfants ont besoin de bouger, de se défouler après une grosse journée)

Nous travaillons beaucoup l'entraide, la collaboration entre les enfants, puisque nous sommes un groupe multi-âge au service de garde le soir (enfants de maternelle à sixième année) Les plus âgés aident les plus jeunes ce qui les rend fiers et favorise leur estime de soi. Les plus jeunes apprécient l'attention reçue de plus âgés.

**Les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs en ont la possibilité, ils s'installent alors dans la cafétéria.**

De 16 h 30 à 17 h 50	Les enfants quittent le service de garde à tour de rôle. À partir de 16 h 30, les enfants sont en jeux libres, ont accès au TNI, à du matériel pour bricoler, faire des coloriages, des jeux de cartes, jeux de tables, etc. Ils sont en plus petit groupe, la journée est presque terminée donc nous leur laissons l'occasion de décompresser avant de retourner à la maison, car ils en ont besoin.
----------------------------	---

Les enfants qui sont inscrits au service de garde ont accès à l'aide aux devoirs de l'école ainsi qu'aux activités parascolaires (Karaté, club Étincelle, etc.) Lorsque leur activité est terminée, ils réintègrent le groupe, jusqu'à l'arrivée de leur parent.



## Notre équipe au service de garde

Elle est formée d'une technicienne en service de garde ainsi que de plusieurs éducatrices en service de garde.

Les éducatrices sont :

- ❖ Engagées par la CSBE ;
- ❖ Doivent avoir un 5<sup>e</sup> secondaire ou son équivalent avec une année d'expérience pertinente ;
- ❖ Un cours de secourisme général à jour (renouvelable aux 3 ans).

Plusieurs de nos éducatrices ont une formation en lien avec l'enfance :

- ❖ AEP en service de garde en milieu scolaire ;
- ❖ Technicienne en éducation spécialisée.

**Le ratio d'un éducateur ou d'une éducatrice pour 20 enfants est respecté, selon la loi de l'instruction publique.**

## Notre mission, nos valeurs

Le service de garde préconise les mêmes missions que toutes les écoles québécoises qui sont: QUALIFIER, INSTRUIRE et SOCIALISER. Cependant, le volet SOCIALISATION se retrouve particulièrement dans notre milieu puisque les enfants sont en interaction dans un cadre plus libre qu'en temps de classe. À travers cet aspect, nous développons plus spécifiquement le RESPECT, PARTAGE et l'AUTONOMIE.

### LA SOCIALISATION

C'est à travers les jeux coopératifs et les jeux d'équipe que les enfants développent leurs habiletés sociales. Les jeux libres touchent aussi beaucoup la socialisation puisque les enfants sont beaucoup en interaction lors de ces moments.

### LE RESPECT

Pour nous, le respect est très important, l'adulte s'adresse aux enfants de façon respectueuse et nous demandons la même chose aux enfants. Le respect est aussi de mise entre les enfants mais aussi envers le matériel, les jouets et objets du service de garde. Nous insistons beaucoup sur le « s'il vous plaît » et le « merci », car pour nous c'est essentiel. C'est dans les interactions avec les pairs et les adultes qui accompagnent l'enfant tout au long de la journée que celui-ci apprend, développe et applique les notions de respect. La façon de s'adresser poliment aux autres, mais

aussi à se faire respecter en tant qu'individu. Cette valeur est très importante pour nous, nous l'appliquons chaque jour auprès des enfants.

### **LA COLLABORATION**

Puisque nous sommes un groupe multi-âge les plus grands peuvent partager leur savoir et leurs trucs avec les plus petits. Lors des activités, les enfants plus âgés donnent un coup de main aux plus petits, leurs expliquent les étapes dans leurs mots, les aident à poursuivre ou à terminer les activités entreprises. Ils les encouragent, les motivent. Elle est aussi essentielle dans notre relation avec vous les parents, car nous avons un but commun soit le bien-être de votre enfant. Et c'est en travaillant ensemble que nous pouvons y arriver.

### **LE PARTAGE**

Les enfants sont amenés, tout au long de la journée, à partager que ce soit les espaces, les jouets, le matériel du service de garde. Le partage peut aussi être utilisé au niveau des connaissances. Que ce soit lors des activités en groupe ou individuelle, dans les bricolages, les enfants sont amenés à partager du matériel et par le fait même à être en interaction avec les gens (enfants, adultes) qui les entourent. Le partage d'informations est aussi très important lorsqu'il est question de faire un suivi sur la journée de l'enfant auprès du parent à la fin de la journée.

### **L'AUTONOMIE**

Nous travaillons beaucoup afin de favoriser l'autonomie chez les enfants. Ceux-ci apprennent beaucoup avec l'essai et erreur. Nous leur donnons un coup de main tout en les incitant à essayer par eux-mêmes d'abord, en leur offrant notre soutien.

## Être en lien avec le projet éducatif de l'école, à notre façon

Missions des écoles québécoises selon le MEES	Orientations à privilégier selon notre école	Appliquons au service de garde
❶ Instruire, avec une volonté réaffirmée	Agir ensemble pour le développement du plein potentiel de chaque élève.	Partage d'informations entre les différents intervenants de l'école. Activités diversifiées dans les planifications. Nous sommes à l'écoute des besoins des enfants.
❷ Socialiser, pour apprendre à mieux vivre ensemble	Favoriser le développement et la promotion de la qualité de vie à l'école	Nous nous appliquons à intervenir et à promouvoir des comportements acceptés en société. (respect de soi, des autres, des règlements ,etc.)
❸ Qualifier, selon des voies diverses	Amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes, dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.	Les enfants qui veulent faire leurs devoirs en ont la possibilité. L'éducatrice présente est là pour donner un petit coup de main tout en veillant sur le reste du groupe.

## Le développement global de l'enfant

Voici un tableau qui résume bien notre vision du développement global de l'enfant. Nous désirons, à travers nos activités et nos interventions, toucher à chaque dimension énumérée ci-dessous :

Dimensions	Composantes
Psychomotricité	Motricité globale, Motricité fine, Latéralité, Schéma corporel, Organisation temporelle et rythmique, Organisation spatiale, Organisation perceptive.
Cognitive	Habiletés logiques, Créativité, Connaissances, Langage, Compréhension du monde.

Dimensions	Composantes
Sociale	Conscience des autres / empathie, Relations avec les pairs, relations avec l'adulte, sens des responsabilités.
Affective	Confiance/Estime de soi, Autonomie, Expression des besoins et des sentiments.
Morale	Conception du bien et du mal, Acceptation des différences, Intégration des règles et des valeurs.

Référence : PELLETIER, Danièle. *L'activité-projet. Le développement global en action*. Éditions Modulo, Mont-Royal. 2001. Page 20

## Les types d'activités

Notre service de garde voit à ce qu'une multitude d'activités diversifiées soient toujours au programme afin de permettre l'expression des idées, de soutenir le développement global des enfants, de placer l'enfant devant de nouveaux défis et de favoriser sa participation.

**Activités-projets** : L'activité-projet offre une situation d'apprentissage où l'enfant est l'acteur principal. Elle vise le développement global et elle a comme point de départ la proposition d'un projet adapté à l'âge, les intérêts, les goûts et les besoins de l'enfant.

**Les jeux ludiques (libres)** : L'expression « Jeu libre » sert à définir les périodes où les enfants choisissent à la fois, le matériel qu'ils utiliseront, leurs partenaires, le lieu et le déroulement de l'activité.

Ces périodes permettent aux enfants de faire des choix, de les assumer, de les évaluer, de modifier les règles, le matériel, le déroulement... Elles permettent également à l'enfant de côtoyer d'autres enfants sans que l'adulte dirige l'activité en cour; il pourra alors apprendre à prendre sa place, à se définir en tant que participant, endosser différents rôles, émettre ses idées, ses opinions, se faire reconnaître, tenter, découvrir, etc. Finalement, ces périodes sont prévues lorsqu'elles répondent aux besoins de l'enfant de se retrouver dans une situation qu'il a lui-même choisie et qu'il animera à sa façon.

Ils sont aussi favorisés et fort à propos lors de périodes d'accueil et de départ. L'éducatrice peut alors avoir des rapports privilégiés avec chacun des enfants et aussi faire des observations dans le but de maximiser ses planifications d'interventions.

**Les activités dirigées** : De façon générale, les activités sont prévues et amorcées par l'adulte qui en supervise directement le déroulement. Elles peuvent être vécues par tous les enfants du groupe en même temps ou par un petit groupe d'enfants. Elles visent habituellement des objectifs précis. Un enfant peut aussi facilement voir à l'animation et à la supervision d'une activité.

L'adulte sera alors présent pour la sécurité et le bien-être de tous et pour l'accompagnement de « l'animateur du jour ».

**Les activités de routine** : Ces activités sont des situations d'apprentissage qui répondent à certains besoins fondamentaux des enfants. Elles reviennent généralement chaque jour, à heures fixes et constituent le cadre qui sert à structurer la journée.

**Activités de transition** : Les activités de transition sont des activités simples, souvent courtes, souvent dirigées qui regroupent tous les enfants. Elles servent « d'entre deux » afin d'agrémenter un déplacement ou un moment d'attente entre deux activités.

*Sources : PELLETIER, Danièle. L'activité-projet. Le développement global en action. Éditions Modulo, Mont-Royal. 2001*

Concrètement, les activités offertes aux enfants sont les suivantes :

### **Activité physique**

Multitude de jeux de ballons, soccer, badminton, corde à danser, hockey, mini-hockey, jeux de groupe au gymnase, etc.

### **Activité de créativité**

Cuisine, bricolage, fabrication de bijoux, jeux de blocs, construction, improvisation, etc.

### **Activité d'expression langagière et corporelle**

Causerie, danse, improvisation, discussion, chants.

### **Activité artistique**

Danse, improvisation, lecture et conception de livre, de bandes dessinées, conception de chorégraphie, origami, initiation à de nouveaux matériaux, peinture.

### **Activité de reconnaissance, de considération de l'être humain et de ses efforts, de ses compétences, de ses réussites**

Tableau d'honneur (éclat d'Étincelle) renforcement positif, discussion avec le parent pour nommer les bons coups.

## Les types de regroupement dans le jeu

Pour démontrer une fois de plus que nous sommes conscients et soucieux d'offrir aux enfants des conditions gagnantes pour son développement et son bien-être. Au service de garde, où la majorité des enfants passent plusieurs heures par jour, il est important de leur offrir des possibilités, des choix quant aux partenaires qui partageront ses aventures. C'est pourquoi nous varions tout aussi judicieusement les types de regroupement que les types d'activités. Donc, au courant d'une même journée, les enfants auront des occasions de jouer :

- Seul ;
- En duo ;
- En petit groupe ;
- En grand groupe ;
- Par intérêt ou par goût, seul ou en équipe.

Des enfants peuvent se retrouver à la même activité sans pour autant être tenu de jouer avec les autres. Il peut jouer seul tout en étant entouré.

Plus la journée avance dans le temps et plus les activités en petits groupes, en duo ou seul seront privilégiées afin de permettre à l'enfant de vivre des activités avec un niveau de stress, de bruits, de comparaison, de performance tous inévitablement plus bas. Plus facile d'évoluer dans ces conditions lorsque la fatigue de fin de journée commence à se faire ressentir.



## Rôles et Responsabilités

### **Saviez-vous que toutes ces personnes travaillent pour et avec les enfants de votre école ?**

Tous les intervenants de notre service de garde doivent comprendre et intégrer les valeurs du service de garde et se les approprier afin d'être crédibles auprès des enfants et de leur famille respective. Pour que le programme éducatif représente la couleur réelle de notre milieu de vie, l'équipe école, les parents et la communauté doivent bien saisir l'importance de leurs rôles dans l'atteinte et la réalisation des objectifs communs. Chacun interfère à plusieurs niveaux afin d'atteindre la réussite globale de chaque enfant. Cette réussite se traduit par le développement global et intégré des sphères de développement propre un à un équilibre maximal de l'enfant.

Voici donc la définition de chaque acteur :

### **Le MELS a pour mandat de :**

S'assurer que les commissions scolaires possèdent l'information nécessaire pour organiser un tel service et diffuse toute l'information jugée pertinente.

Le Ministère doit voir à ce que les services de garde soient offerts conformément à la Loi sur l'instruction publique et au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et qu'ils respectent les règles budgétaires en vigueur. Il détermine les allocations financières selon la déclaration de clientèle en date du 30 septembre. Pour ce faire, il établit un système de contrôle, que ce soit pour un simple échantillonnage ou pour l'ensemble des services de garde.

Par ailleurs, le Ministère élabore des outils pour soutenir les commissions scolaires dans l'offre de services de garde de qualité comme :

- ✓ Un guide d'élaboration d'un programme d'activités du service de garde en milieu scolaire;
- ✓ Un outil d'autoévaluation pour améliorer la qualité d'un service de garde en milieu scolaire qui contient des indications pour évaluer le programme d'activités;
- ✓ Un guide pour la rédaction de la Politique sur les services de garde en milieu scolaire.

### **Tandis que la Commission scolaire est responsable de :**

La commission scolaire, par l'entremise du responsable du dossier des services de garde, veille à l'organisation et au maintien des services de garde en milieu scolaire. Elle offre un soutien aux directeurs d'école au regard de la qualité et de l'amélioration des services de garde et donne suite aux demandes des conseils d'établissement. Elle détermine des modalités générales d'organisation :

- ❖ Heures d'ouverture de ses services de garde;
- ❖ Supervision du programme d'activité;
- ❖ Couverture des activités par les assurances de la commission scolaire;
- ❖ Conformité de la gestion des budgets avec ses politiques et procédures;
- ❖ Orientations;
- ❖ Modalités de fermeture en cas d'intempéries ou de forces majeures.

Elle s'assure que chaque direction d'école applique les règlements des services de garde. Elle facilite l'organisation d'activités collectives dont le but est l'information, la formation et l'entraide.

Il appartient à la commission scolaire d'établir les règles et les critères relativement à l'engagement du personnel, en tenant compte de la qualification exigée, des prescriptions des listes de rappel et des conventions collectives. Elle procède à l'engagement du personnel nécessaire pour assurer, en tout temps, le respect du rapport maximal d'un adulte pour vingt enfants (Règlement, article 6).

Elle diffuse les informations administratives, légales et réglementaires provenant du MELS et en assure une interprétation adéquate par les membres des services de garde. Elle établit un lien d'information entre les différentes unités administratives de la commission scolaire et les services de garde.

Elle assure les communications avec le MELS et répond aux demandes d'information en provenance d'organismes gouvernementaux ou autres.

### **Par contre, si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de :**

La directrice ou le directeur d'école applique la politique de gestion des services de garde de la commission scolaire. Elle ou il transmet la déclaration de la clientèle du service de garde aux services concernés de la commission scolaire.

C'est la personne responsable des services de garde de son école. Ses fonctions l'amènent à :

- ❖ S'assurer de la qualité des services offerts en fonction des ressources disponibles;
- ❖ Veiller à l'application de la planification des activités;
- ❖ Coordonner, de façon globale, les ressources humaines, matérielles et financières des services de garde;
- ❖ Favoriser l'intégration des services de garde et de son équipe à la vie de l'école, et ce, en définissant, entre autres, les conditions qui facilitent la communication avec l'équipe des services de garde, avec le personnel enseignant et avec les parents.

Elle s'assure de la cohérence des services de garde en milieu scolaire avec le projet éducatif (Règlement, article 2, 1<sup>er</sup> paragraphe). La directrice ou le directeur informe le conseil d'établissement du programme d'activités des services de garde et a la responsabilité de refuser, de suspendre ou d'exclure un enfant.

La directrice ou le directeur prépare le budget annuel des services de garde et le soumet au conseil d'établissement pour adoption.

Elle ou il s'assure de la gestion financière des services de garde selon les normes et exigences établies par la commission scolaire et en fait rapport au conseil d'établissement, de la présence



des services d'appui dans le cas des enfants qui ont des besoins autres que ceux de la clientèle ordinaire qui fréquente le service de garde.

À ces responsabilités s'ajoutent celles expressément prévues au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire concernant :

- ❖ Les règles de fonctionnement (article 4);
- ❖ La disponibilité d'une personne en cas d'absence (article 7);
- ❖ La sécurité des enfants lors des sorties à l'extérieur (article 11);
- ❖ Le bon état des locaux et du matériel (article 12);
- ❖ L'accès à une trousse de premiers soins (article 13);
- ❖ La tenue de la fiche d'inscription (article 15 alinéa 1) et celle d'accueillir toutes les représentations ou recommandations du comité de parents du service de garde (article 18).

La direction propose au conseil d'établissement la contribution financière demandée aux parents (tarification) pour le financement des activités du service de garde (LIP, article 95).

**La direction de l'école est la personne désignée pour y répondre.**

**Si vous voulez vous impliquer dans l'école de façon active, il y a :**

Le conseil d'établissement qui joue plusieurs rôles à l'école. En ce qui a trait aux services de garde, il exerce notamment les responsabilités suivantes :

- ❖ Adresser à la commission scolaire une demande pour qu'elle assure, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde aux élèves de cette école (LIP, article 256);
- ❖ Approuver l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école pour ses services de garde, en s'assurant que l'espace y est suffisant pour le nombre d'enfants inscrits (LIP, article 93);
- ❖ Approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la directrice ou le directeur de l'école (LIP, article 76);
- ❖ Adopter le budget annuel des services de garde en milieu scolaire et l'intégrer au budget de l'école. Ce budget doit comprendre les frais dévolus aux parents utilisateurs (LIP, article 95);
- ❖ Fixer, sur proposition de la direction d'école, la contribution financière des parents prévue et adopter le budget annuel du service de garde (LIP, article 95);
- ❖ Former, s'il le juge utile, un comité de parents utilisateurs (Règlement, article 18). En l'absence d'un nombre suffisant de parents pour constituer un comité de parents utilisateurs, exercer les responsabilités de ce comité. Recevoir les recommandations et les représentations que lui adresse le comité de parents utilisateurs;
- ❖ Répondre aux demandes des parents;

- ❖ Informer la communauté des services offerts par l'école (LIP, article 83);
- ❖ Donner son avis à la commission scolaire sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services qu'elle dispense (LIP, article 78, 3o);
- ❖ Prendre entente avec un autre conseil d'établissement pour offrir des services de garde en milieu scolaire communs si le nombre d'élèves utilisateurs est insuffisant.

## La technicienne en service de garde

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à concevoir le programme d'activités des services de garde et d'en assurer la supervision, afin de poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire en tenant compte de leurs intérêts, de leurs besoins et de la réglementation. Elle veille au bien-être général des élèves, tout en assurant leur santé et leur sécurité. Elle effectue également des travaux techniques reliés au fonctionnement des services de garde, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources financières, humaines et matérielles.

## L'éducatrice en service de garde

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à organiser, à planifier et à animer une variété d'activités favorisant, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire dont elle a la garde, tout en assurant leur bien-être et leur sécurité.

**Et après avoir parlé de tous les acteurs, je terminerai en disant, que si nous avons des questions à propos des sujets suivants, c'est à vous, parents, que nous nous adresserons.**



La participation des parents est essentielle. Les services de garde doivent tout mettre en œuvre pour créer et maintenir une bonne communication et une collaboration étroite avec les parents. De leur côté, ceux-ci doivent faciliter l'établissement de ces liens de collaboration et de communication avec l'équipe des services de garde.

Les parents ont un rôle primordial à jouer dans l'éducation de leur enfant. Comme premiers responsables de leur enfant, les parents qui bénéficient de services de garde doivent :

- ❖ Prendre connaissance des règles de fonctionnement, s'y conformer et signer le formulaire à cet effet;
- ❖ Acquitter régulièrement les frais de garde et respecter les délais convenus;
- ❖ S'assurer de posséder toute l'information nécessaire;
- ❖ Informer le service de garde de l'état de santé de l'enfant;
- ❖ Aviser en cas d'absence ou de retard;
- ❖ Vérifier le travail fait par leur enfant lors de la période de travaux scolaires;
- ❖ Aviser de tout changement au dossier de l'enfant.

Dans certaines situations d'exception, le titulaire de l'autorité parentale doit donner son accord pour l'autorisation de départ et remplir le formulaire prévu à cette fin.

**Finalement, comme nous croyons que l'enfant est le premier agent de son développement, c'est à cet expert que nous nous référons pour les sujets suivants :**

L'enfant constitue l'élément central et fondamental du service de garde en milieu scolaire. Pour que toutes les activités des services de garde se réalisent de façon harmonieuse, l'enfant doit assumer certaines responsabilités. L'enfant devient, en quelque sorte, partenaire de l'équipe des services de garde et de ses pairs dans le maintien d'un milieu de vie enrichissant, sain et agréable.

L'enfant a des besoins et des droits et les services de garde doivent faire en sorte de répondre à ces derniers. Il a aussi des responsabilités. L'enfant doit notamment :

- ❖ Participer aux activités dans un esprit de coopération;
- ❖ Démontrer une attitude d'ouverture aux activités proposées;
- ❖ Apporter ses repas/collations, s'il y a lieu
- ❖ Respecter les règles de conduite (langage, geste, respect, etc.)



**Un partenaire dans plusieurs occasions est la municipalité !**

Elle regorge souvent d'une multitude de ressources qui doivent être mises à la disposition de sa population. La disponibilité de ces locaux et du matériel disponible par exemple, sont des atouts majeurs pour les services de garde de son territoire car ils sont souvent vacants lors de nos heures d'opération. En travaillant ainsi en collaboration avec les différents services de sa communauté, elle dessert l'ensemble de sa population, se fait connaître davantage et maximise la rentabilité et la raison d'être de ses nombreuses ressources, appartenant à ses résidents.

## **Mot de la fin**

Voici donc la fin de ce programme éducatif. Sachez, chers parents, que nous sommes toujours ouverts à recevoir vos commentaires, vos idées, vos observations afin que nous puissions réaliser notre objectif premier soit : veiller au bien-être général des enfants qui nous sont confiés.

